

COMITÉ SYNDICAL

Réunion du 09 mars 2026

2026-03 - Compte Administratif 2025 – Budget Principal

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-sept heures, le Comité Syndical du syndicat mixte d'e-Collectivités régulièrement convoqué, s'est réuni, au siège dudit Comité, sous la présidence de Monsieur Éric HERVOUET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS (12) :

Mme Denise RENAUD

M. Guillaume ARNAUD, M. Jean-Philippe CHARRIER, M. Jean-Luc GAUTRON, M. Manuel GUIBERT, M. Eric HERVOUET, M. Judicaël LAMY, M. Patrice PAGEAUD, M. Guy PLISSONNEAU, M. Thierry RICARDEAU, M. Yann THOMAS (1^{er} Vice-Président), M. Sébastien VERDON.

POUVOIRS (4) :

Mme Isabelle MOINET donne pouvoir à M. Guillaume ARNAUD,

M. Alain CAREIL donne pouvoir à M. Yann THOMAS,

M. Xavier SARRY donne pouvoir à M. Judicaël LAMY,

M. Yannick SOULARD donne pouvoir à M. Jean-Luc GAUTRON.

Votants : 16

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS (11) :

Mme Isabelle MOINET, Mme Corinne POTHIER, Mme Nadia RABREAU.

M. Alain CAREIL, M. Thomas GISBERT, M. Rémi PASCAREAU, M. Jean-François PEROCHEAU, M. Frédéric PORTRAIT, M. Xavier SARRY, M. Yannick SOULARD, M. Patrick VILLALON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Yann THOMAS

ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

Madame Angélique JOLIVET-CHARBONNEAU, Directrice Générale des Services d'e-Collectivités,
Madame Sandrine BRIAUD, Responsable de la cellule Méthode, Projets, Accompagnement,
Madame Mathilde MANDIN, Chargée de support logiciels métiers.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

2026-03 - Compte Administratif 2025 – Budget Principal

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le



ID : 085-200043115-20260309-D2026_03-DE

Le compte administratif est voté avant le 30 juin suivant l'exercice auquel il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans l'arrondissement avant le 15 juillet

L'article L. 2121-31 du CGCT dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire ».

Cet article est complété par l'article L. 2121-14 du même code qui prévoit que « le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire, peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Le Président expose :

Le compte Administratif du Budget Principal pour 2025 se présente comme suit et est conforme au compte de gestion :

SECTION DE FONCTIONNEMENT/COMPTE ADMINISTRATIF

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2025 définitif	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2025 définitif
013 - Atténuation de charges	20 745,13 €	011 - Charges à caractère général	508 022,54 €
70 - Produits des services et vente diverses	600 000,00 €	012 - Charges de personnel	1 249 608,23 €
74 - Dotations, subventions, participations	1 360 248,01 €	65 - Autres charges courantes	56 797,74 €
75 - Autres produits de gestion courante	313 415,84 €		
Total des recettes de gestion courante	2 294 408,98 €	Total des dépenses de gestion courante	1 814 428,51 €
76- Produits financiers	- €	66 - Charges financières	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	67 - Charges exceptionnelles	- €
Total des recettes réelles de fonctionnement	2 294 408,98 €	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 814 428,51 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	4 680,00 €	042 - Opération d'ordre de transfert entre section	104 162,12 €
Total des recettes de fonctionnement (titres émis)	2 299 088,98 €	Total des dépenses de fonctionnement (mandats émis)	1 918 590,63 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	4 680,00 €	023 - Virement à la section d'investissement	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	104 162,12 €
Total des recettes de fonctionnement cumulées	2 299 088,98 €	Total des dépenses cumulées de fonctionnement	1 918 590,63 €
RESULTAT : 380 498.35 €			

Résultat de fonctionnement 2025

Le résultat de fonctionnement 2025 présente un excédent de 380 498.35 € contre un déficit de 12 927.50 € en 2024, soit un excédent cumulé de fonctionnement largement positif de 1 318 670.39 €.

(1) Il est à noter que le résultat 2022 prend en compte une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 150 000 € versée en décembre 2022 (tranche n°1) dans la cadre de la participation par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) au financement de l'offre cyber aux collectivités adhérentes qui souhaitent souscrire à cette offre avec un engagement de 3 ans.

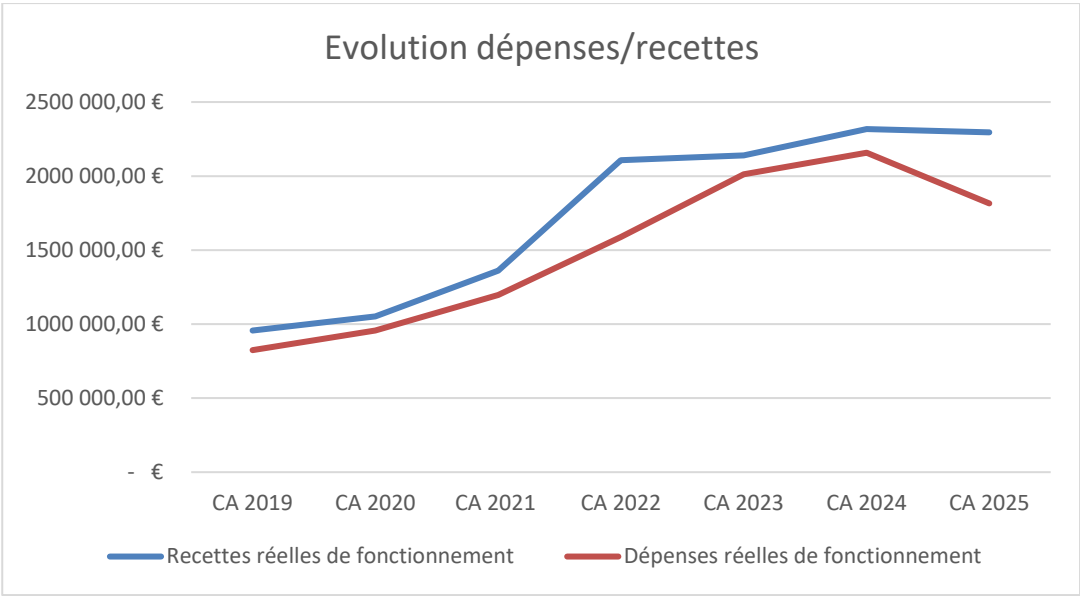
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) ou EPARGNE- marge pour financer les investissements

L'épargne (ou CAF) Brute résulte de la différence entre les Recettes Réelles de fonctionnement (chap 013, 70,73,74,75,76,77) et les Dépenses Réelles de fonctionnement (chap 011,012,014,65,66,67).

Ne sont pas comptés les opérations d'ordre (chap 042).

Données	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Recettes réelles de fonctionnement	1 053 018,35 €	1 361 057,71 €	2 107 418,00 €	2 139 797,21 €	2 317 431,59 €	2 294 408,98 €
Dépenses réelles de fonctionnement	956 557,76 €	1 196 370,49 €	1 587 900,09 €	2 011 153,90 €	2 157 683,21 €	1 814 428,51 €
Epargne brute/CAF	96 460,59 €	164 687,22 €	519 517,91 €	128 643,31 €	159 748,38 €	479 980,47 €

Remboursement capital	- €	- €	- €	- €	Envoyé en préfecture le 13/03/2026 Reçu en préfecture le 13/03/2026 Publié le 159 748,38 € ID : 085-200043115-20260309-D2026_03-DE	
Epargne nette	96 460,59 €	164 687,22 €	519 517,91 €	128 643,31 €	479 980,47 €	
Résultat reporté de fonctionnement	240 680,46 €	271 223,75 €	521 014,20 €	936 368,00 €	951 099,54 €	1 110 847,92 €
Autofinancement	337 141,05 €	435 910,97 €	1 040 532,11 €	1 065 011,31 €	1 110 847,92 €	1 590 828,39 €



Emprunt :
Le syndicat n’a aucun emprunt en cours.

SECTION D'INVESTISSEMENT/COMPTE ADMINISTRATIF

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2025 définitif	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2025 définitif
13- Subvention d'investissement		20 - Immobilisations incorporelles	87 593,78 €
16 - Emprunts et assimilés		21 - Immobilisations corporelles	- €
Total des recettes d'équipement		Total des dépenses d'équipement	87 593,78 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		16 - Remboursement d'emprunts	
Total des recettes financières		Total des dépenses financières	
Total des recettes réelles d'investissement		Total des dépenses réelles d'investissement	87 593,78 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	104 162,12 €	040-Opération d'ordre de transfert entre section	4 680,00 €
Total des recettes d'investissement (titres émis)	104 162,12 €	Total des dépenses d'ordre d'investissement	4 680,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	- €	001 - Résultat d'investissement reporté	
Total des recettes d'ordre d'investissement	104 162,12 €	Total des dépenses d'investissement	92 273,78 €
001 - Résultat d'investissement reporté		dont RAR	
Total des recettes d'investissement	104 162,12 €		
RESULTAT : 11 888,34 €			

Résultat d'investissement 2025 :

La section d’investissement présente en 2025 un excédent de 11 888,34 € contre 124 281.27 € en 2024, soit un excédent cumulé de 167 363,19 €. Les dépenses d’investissement inscrites au compte 20 en 2025 concernent principalement des acquisitions de licences logicielles et des opérations de modernisation des outils numériques mis à disposition des collectivités adhérentes.

Elles portent notamment sur :

- l'acquisition de licences de logiciels métiers BERGER-LEVRAULT, dans le cadre de nouveaux déploiements auprès des collectivités (16 commandes pour un montant de 42 K€) ;
- la migration vers la nouvelle GED Alfresco communautaire, pour un montant de 34,1 K€, visant à moderniser l'outil de gestion documentaire et à préparer le développement de nouveaux usages.

RESULTATS CUMULES :

COMPTE ADMINISTRATIF

AU NIVEAU DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DONNEES	CA 2023	CA 2024	CA 2025
RECETTES DE L'EXERCICE	2 210 350,21 €	2 387 986,07 €	2 299 088,98 €
DÉPENSES DE L'EXERCICE	2 195 618,67 €	2 400 913,57 €	1 918 590,63 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	14 731,54 €	-12 927,50 €	380 498,35 €
EXCÉDENT/DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	936 368,00 €	951 099,54 €	938 172,04 €
EXCÉDENT/DÉFICIT CUMULÉ DE FONCTIONNEMENT	951 099,54 €	938 172,04 €	1 318 670,39 €

AU NIVEAU DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

DONNEES	CA 2023	CA 2024	CA 2025
RECETTES DE L'EXERCICE	193 483,20 €	243 230,36 €	104 162,12 €
DÉPENSES DE L'EXERCICE	153 271,79 €	118 948,49 €	92 273,78 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	40 211,41 €	124 281,87 €	11 888,34 €
EXCÉDENT/DÉFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	-9 018,43 €	31 192,98 €	155 474,85 €
EXCÉDENT/DÉFICIT CUMULÉ D'INVESTISSEMENT	31 192,98 €	155 474,85 €	167 363,19 €

TOTAL RÉSULTAT DE L'EXERCICE DES 2 SECTIONS	403 812,54 €	54 942,95 €	392 386,69 €
TOTAL EXCÉDENT/DÉFICIT CUMULÉ DES 2 SECTIONS	532 555,46 €	927 349,57 €	1 093 646,89 €
TOTAL EXCÉDENT/DÉFICIT REPORTÉ DES 2 SECTIONS	936 368,00 €	982 292,52 €	1 486 033,58 €

La comparaison du compte de gestion présenté par le comptable public du syndicat mixte et du compte administratif, montre la concordance de ces deux documents.

Budget vert des collectivités : Présentation de l'annexe environnementale « Impact du budget pour la transition écologique » des collectivités locales

- Qu'entend-on par annexe environnementale ?

L'annexe constitue une nouvelle cotation des dépenses budgétaires exécutées selon leur impact sur l'environnement. Elle s'appuie sur la taxonomie européenne, système de classification des activités économiques créé afin d'orienter les investissements vers des activités durables.

- Quelle forme prend-elle ?

Il s'agit d'une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales ».

- Quelle est sa finalité ?

Elle permet de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique.

- Cadre législatif et réglementaire applicable à l’annexe environnementale : Article 171 de la loi de finances pour 2024 - Décret d’application du 16 juillet 2024
- Entités publiques locales concernées par la nouvelle annexe : Les entités publiques locales appliquant le référentiel M57 et comportant plus de 3500 habitants (à partir de l’exercice 2024)
- Architecture et mise en œuvre : Une présentation générale par grande nature de dépenses et une déclinaison par axe. 6 axes ont été définis. La mise en œuvre de l’annexe environnementale se fait de manière progressive. A compter de l’exercice 2024 :
 - Seul l’axe n° 1 « Atténuation du changement climatique » est à présenter. Il correspond aux objectifs visés par les politiques d’atténuation du changement climatique, dont la réduction des gaz à effet de serre et la création de puits de carbone,
 - Seules les dépenses d’investissement pour certains comptes seront côtées en 2024,

	Exercice 2024 (comptes produits en 2025)	Exercices 2025 et 2026 (comptes produits en 2026 et 2027)	Exercice 2027 et suivants (comptes produits à partir de 2028)
Budgets	M57	M57 et M4	M57 et M4
Axes	Axe 1 « atténuation »	Axes 1 « atténuation » et 6 « biodiversité »	Tous les axes <i>sous réserve de la disponibilité des ressources méthodologiques</i>
Comptes	2031, 2111, 2115, 2128, 21312, 21318, 21351, 21352, 2138, 2151, 2152, 21821, 21828, 2312, 2313, 2315, 2317	Tous les comptes réels d’investissement, à l’exclusion du remboursement des annuités d’emprunt	Tous les comptes réels d’investissement, à l’exclusion du remboursement des annuités d’emprunt

- Système de cotation : La cotation environnementale consiste dans un premier temps à évaluer l’impact environnemental des dépenses selon chacun des axes de la taxonomie européenne. Le résultat de cette cotation est de trois natures : « favorable », « défavorable » ou « neutre ». Par défaut, une dépense est considérée comme « non cotée », la cotation « neutre » étant le résultat d’un cheminement logique ayant conduit à la conclusion que la dépense était sans effet selon l’axe d’analyse considéré. On obtient ainsi une cotation par axe.

Pour le compte administratif 2025 du syndicat : aucunes dépenses concernées

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – PRÉSENTATION AGRÉGÉE PAR NATURE

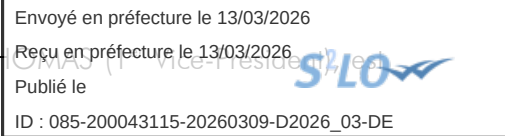
		Total des dépenses (mandatées)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Autres immobilisations incorporelles (2031 - Frais d'études)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A120	Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A135	Réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165	Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE

AXE 1 : ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

	Total des dépenses (mandatées)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105 Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110 Autres immobilisations incorporelles (2031 - Frais d'études)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A120 Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125 Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A130 Réseaux et installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A135 Réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140 Installations techniques, agencements et matériel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150 Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A155 Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165 Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225 Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Éric HERVOUET quitte la salle, il ne prend pas part au vote. M. Yann THOMAS (1^{er} vice-Président), est désigné en tant que Président.
Il fait procéder au vote du Compte Administratif 2025.



Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- Décide d'adopter le Compte Administratif 2025 du Budget Principal tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des voix exprimées :

Date du vote : 09/03/2026

Votants : 15

Voix totales : 15

Voix exprimées : 15

Non Votés : 1

1 – Pour : 15 Voix

2 – Contre : 0 Voix

3 – Abstention : 0 Voix

4 - Ne prend pas part au vote : 1 Voix

Fait et délibéré au siège du Comité Syndical,
Les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,
La Roche-sur-Yon

Le Président, Éric HERVOUET